



Crayssac, le 28 mai 2014

INFORMATION SUR LES NANOPARTICULES ET LES SOLAIRES GAMARDE :

- Gamarde Solaire Faible protection SPF 10
- Gamarde Solaire Haute Protection SPF 30
- Gamarde Solaire Haute Protection SPF 50

Nous utilisons depuis toujours dans nos solaires Gamarde des écrans minéraux d'origine naturelle, composés d'oxyde de zinc et de dioxyde de titane, seuls écrans solaires certifiables en cosmétique Bio.

Des analyses précisent la dimension **microparticulaire** donc **NON** nanoparticulaire de ces minéraux.

En effet, bien que les particules primaires de ces minéraux soient sous forme « nanoparticulaire », elles se présentent dans la matière première sous forme d'agglomérats et d'agrégats qui sont microparticulaires, d'où la taille déterminée par les analyses.

Cependant, la Commission Européenne travaille depuis longtemps sur les nanomatériaux et vient d'en donner une méthode d'analyse et une définition qui impliquent de considérer la particule primaire de la matière première.

De ce fait, bien que ces écrans minéraux soient sous forme d'agglomérats et d'agrégats microparticulaires, ils sont classés comme des **nanomatériaux** au regard de la Définition d'un nanomatériau donnée dans le Règlement Cosmétique Européen EC 1223/2009 !

Dans ces conditions :

- nous enlevons la mention « non nano particulaire » sur nos packagings
- nous ajoutons sur la liste des ingrédients des packagings la mention [nano], comme le prévoit ce même Règlement pour les ingrédients considérés comme nanomatériaux.

Cet état de fait est le même pour tous les laboratoires qui commercialisent des produits cosmétiques solaires Bio, utilisant donc des écrans minéraux d'origine naturelle dans leur formulation.

Et la certification Bio ?

Ces écrans minéraux d'origine naturelle sont, à ce jour, la seule alternative possible à l'utilisation des filtres organiques de synthèse dont les inconvénients ne sont plus à démontrer.

Ainsi les référentiels français de la cosmétique Bio et l'association Cosmébio valident l'utilisation de ces écrans minéraux dans les produits cosmétiques solaires certifiés Bio. Tous les solaires Gamarde gardent donc leur certification BIO.

Nadine Fabrèga

Docteur en Pharmacie

Directrice Scientifique des Laboratoires Dermatologiques Gamarde

Laboratoires Dermatologiques Gamarde

Adresse postale : BP 7 - 46090 Mercuès

Service clients - Marketing : Le Caillou - 46150 Crayssac

Production - Export : La Bouygue - 46140 Caillac

Tél. 05 65 20 02 32 - Fax 05 65 20 01 77 - www.gamarde.fr - infos@gamarde.fr

SARL au capital de 121 000 € - N°SIRET 49344729600 010 - RCS CAHORS- FR 68 493447296 - CODE APE 4645 Z